

SEANCE DU 24 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DAMAIS, Maire.

Date de la convocation : 17/03/2020

Etaient présents : MM Jean-Marc DAMAIS, maire - Gisèle GAUDET, adjointe - Cindy MARREL, adjointe - Olivier FERRÉ, adjoint - Chantal KINZONZI - Chantal MAJO - Alain GENTIL - Wanda SIMONUTTI - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Karine SERINDA - Mickaël MONIN - Sébastien SEROTIUK - Christophe RAINERI (20h30).

ABSENTS et excusés : - Corentin EYRAUD - Eric RABATEL.

POUVOIRS : Eric RABATEL à Jean-Marc DAMAIS.

Secrétaire de séance : Sébastien SEROTIUK

Délibérations :

- Vote du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte administratif 2020
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2021
- Taux impositions 2021
- Indemnité Maire, adjoints et conseiller délégué

Informations :

Travaux voirie

Travaux Syndicat des Eaux

Réflexion travaux bâtiments

Comptes-rendus Commissions et Comités :

- Environnement
- Solidarité
- Mutualisation VDD

Questions diverses.

Délibération D08-2021

OBJET : Vote du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence Jean-Marc DAMAIS, Maire,

- après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D09-2021

OBJET : Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de Gisèle GAUDET, 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Jean-Marc DAMAIS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2020.
 - **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.
-

Délibération D10-2021

OBJET : Affectation des résultats de 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent constaté lors de l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2020 soit :

RESULTATS DE CLOTURE :

Fonctionnement :	273 048.45 €
Investissement :	753 670.64 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **DECIDE D'AFECTER** le résultat de fonctionnement soit :

273 048.45 € à la section d'investissement.

Délibération D11-2021

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc DAMAIS, Maire, au vu des dépenses obligatoires, des dépenses nécessaires aux investissements indispensables au développement de la Commune, Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2021 tel qu'il découle des travaux de la commission des finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021
 - Dont la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 729 600 €
 - Et la Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 197 000 €
 - **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.
-

Délibération D12-2021

Objet : FINANCES - Taux d'imposition 2021

Selon les dispositions de l'article 1636 B du code général des impôts le conseil municipal devait fixer chaque année les taux d'imposition.

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de fixer le taux TH.

Les taux de taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019.

Il est précisé que le calcul des compensations se feront sur la base des taux votés en 2017, soit 8.20 % pour la commune.

Il précise que pour 2021 le coefficient de revalorisation des bases sera de + 0,2 %.

Il informe par ailleurs l'assemblée que le produit fiscal 2020 s'est établi à 190 235 €.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Entendu les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le produit fiscal 2020 - **ET DE RECONDUIRE** pour 2021, les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 48.84 %

Délibération D13-2021

Objet : Indemnités Elus

Le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2511-35,

Vu l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixant les taux maximums de référence des indemnités de fonction allouées au Maire,

Vu les articles L 2123-24, L 2511-34 et L 2511-35 du code général des collectivités territoriales fixant le taux

maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 25/05/2020

Vu la délibération D13_2020 du 25/05/2020 décidant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Considérant que la commune compte 1501 habitants au 1^{er} janvier 2021,

Le conseil municipal :

Portée de la décision :

Article 1^{er} : décider de fixer le montant des indemnités pour l'effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du **1^{er} avril 2021** :

Taux en pourcentage de **l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique** conformément au barème fixé :

• Maire	:	31.5 %	3 ^{ème} adjoint	:	15 %
• 1 ^{er} adjoint	:	19.8 %	4 ^{ème} adjoint	:	15 %
• 2 ^{ème} adjoint	:	15 %	Conseillers délégués	:	6 %

Article 2 : Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque année.

Compte-rendu Comités consultatifs :

Voirie : Jean-Marc DAMAIS

Une permanence est prévue le samedi 10 avril à la mairie afin d'informer les riverains de de la route de closel et claritière/fer à cheval, sur les travaux de sécurisation prévue en mai. Un flyer sera distribué dans les boîtes.

Travaux conduite eau potable route des bruyères : Mickaël MONIN

Les travaux se feront en 2 tranches.

La 1^{ère} de la route de Dolomieu au Lavoir du pissoud durera 2 mois et débutera le 29/03/2021.

La 2^{ème} du lavoir du pissoud au carrefour la ranche suivra pour une durée de 7 mois. Un alternat de circulation sera mis en place par l'entreprise chargée des travaux. Les riverains seront informés et pourront si besoin, s'adresser directement à l'entreprise sur place ou téléphoner au SEPECC 04.74.92.40.28.

Bâtiments : Jean-Marc DAMAIS

Une réflexion est menée sur le projet d'agrandissement de la cantine scolaire. L'architecte est venue sur place et a déjà fait une proposition d'ébauche qui maintient le style du bâtiment et sa cohérence.

Le comité Bâtiment va travailler sur ce projet et proposer des idées. Toutes les idées sont les bienvenues.

Ce projet sera mené en plusieurs parties, une pour la partie périscolaire dès le début de l'année 2022 afin de bénéficier du plan de relance du Département. Ensuite, l'aménagement de la partie scolaire avec le déplacement d'une classe et la création de sanitaires.

Dossier à suivre.

Environnement : Gisèle GAUDET

Suite à la rencontre du 20 mars les points suivants ont été abordés :

- Nettoyage de printemps le 27/03/2021

Itinéraires : 11 circuits mis en place dont 3 privilégiés pour les enfants.

Cette année le moment convivial ne sera pas organisé cause mesures sanitaires. Dès que les groupes seront formés, ils partiront. Une exposition paillage, compostage sera installée à l'extérieur.

Les enfants de la classe de Flore se sont investis dans un lombricomposteur qui est très bien habité, ils ont accepté de nous le prêter pour l'exposer. Une lettre de félicitation a été donnée aux enfants.

Nous avons la consigne de la communauté de communes pour adresser nos remerciements à l'Entrepôt du Bricolage qui s'est associé à l'achat des gants/sacs poubelles.

Possibilité de commande de composteurs.

- Cimetière

Une réflexion est menée sur l'installation d'un espace de sérénité avec bancs et jardinières. Une fontaine sera installée par les agents techniques dans le cimetière.

- Illuminations :

Deux possibilités : achat ou location.

En location, il faut prévoir un forfait par décoration, forfait pose et dépose, entretien et stockage, montant dégressif en fonction du nombre d'années, estimatif environ 9000 € pour 3 ans.

Proposition d'une société française fabricant, 2 possibilités :

- achat : le matériel a une durée de vie de 6/7 ans si déposé. Le coût : pose/dépose et stockage : estimatif 5180 € dont 800 € environ de pose/dépose par an.

- location : durée 3 ans pour un matériel d'un montant de 3000 €, pose/dépose, pas de stockage soit 1100 € /an.

- bancs sur itinéraires de randonnée :

Un repérage a été fait par un randonneur, plusieurs points ont été proposés, étude et réflexion en comité.

- ENS du Pissoud :

Un technicien de l'ONF vient sur place fin avril afin de faire un constat. Des favergeois ont été contactés pour participer à cette rencontre.

Solidarité : Olivier FERRE

Le comité s'est réuni le 20/3 sous la vice-présidence d'Olivier et Cindy.

Présents : JM Briquet – Paulette Morel – Caroline Rambaud et Martine Damais.

Le lien entre favergeois : mettre en relation les personnes qui ont besoin d'aide, comment...

Outils de communication : panneaux des voisins, référents des hameaux, annuaire des voisins.

Proposition d'aide pour la journée de broyage du 24/04 en allant aider à transporter des branches ou à broyer sur place.

Un travail doit être fait pour délimiter le périmètre des hameaux.

Prochaine réunion le 14/04 à 17h30

CR Commission Politique d'accueil – mutualisation – économie sociale et solidaire : Olivier FERRE

Un bilan est présente concernant les maisons France Service.

Accueil à Pont-de-Beauvoisin : 6623 demandes pour l'année, 47 % d'accueil physique et 51 % téléphonique.

Accueil à La Tour du Pin : 124 demandes pour 12/2020, 73 % d'accueil physique et 26 % téléphonique.

L'accueil des VDD : 13701 accueils pour l'année, 32 % d'accueil physique et 67 % téléphonique.

Proposition de mutualisation pour l'achat de défibrillateur.

Une action en faveur de la recherche de solutions innovantes pour lutter contre la désertification médicale a été ciblée.

Questions diverses :

La communauté de communes nous propose d'établir une liste d'agents et/ou élus volontaires pour bénéficier des doses surnuméraires de vaccins au centre de vaccination de la Tour du Pin. Liste à renvoyer demain.

Lundi 29/3, présence de la gendarmerie à la réunion maire/adjointes à 17h30.

Rappel dates :

Réunions maire/adjointes : 7/4 – 15/4

Prochains conseils : 21/04 – 19/05 et 23/06.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h45

Ainsi fait et délibéré le 24/03/2021, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
Jean-Marc DAMAIS	Maire	
Gisèle GAUDET	1 ^{ère} adjointe	
Eric RABATEL	2 ^{ème} adjoint	Pouvoir à JM DAMAIS
Cindy MARREL	3 ^{ème} adjointe	
Olivier FERRÉ	4 ^{ème} adjoint	
Chantal KINZONZI	Conseillère municipale déléguée	
Chantal MAJO	Conseillère municipale	
Alain GENTIL	Conseiller municipal	
Wanda SIMONUTTI	Conseillère municipale	
Christophe RAINERI	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
Karine SERINDA	Conseillère municipale	
Mickaël MONIN	Conseiller municipal	
Sébastien SEROTIUK	Conseiller municipal	
Corentin EYRAUD	Conseiller municipal	Absent